

38

COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la création de **syndicats autorisés pour la défense des vignes contre le phylloxera.** (N° 42, session extraordinaire 1888.)

Nommée le 15 novembre 1888.

MM.

1^{er} BUREAU : ALFRED MATHEY.

2^e — DURAND.

3^e — PAULIAT. *Suivant*

4^e — DE VERNINAC.

5^e — GARRISSON.

6^e — ALFRED BIRÉ.

7^e — MARQUIS.

8^e — JULES CAZOT.

9^e — COLONEL MEINADIER. *Suivant*

167



A

La 1^{re} séance de la Commission est ouverte à 10 heures et la
Monsieur de la Préfecture et de la Préfecture.

Sur l'ordre du jour: le Colonel Mesnadiès; le Ministre: M. Paulin.

Il a été nommé des commissions et un comité dans les bureaux.

1^{er} bureau: M. Mathy, Ministre du projet; il regrette que le Comité ne soit pas plus tôt.

2^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre du projet.

3^o bureau: M. de la Préfecture, id. le Comité ne s'est pas encore.

4^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre de la loi.

5^o bureau: M. de la Préfecture, absent.

6^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre de la loi, mais le Comité ne s'est pas encore
à la disposition de l'Administration.

7^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre de la loi, mais le Comité ne s'est pas encore
modifications de la loi de 1869.

8^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre du projet. nous ne sommes pas encore de la loi de 1869, mais il suffirait de la loi de 1889.

9^o bureau: Colonel Mesnadiès, Ministre du projet, il n'est pas tout à fait, mais n'est pas pour moins très utile. Comme membre de
la Commission supérieure de physique il donne de détails très intéressants.

2
Les lois de l'éducation de M. Marquis au Communisme de la République de la République
portant modifications de la loi de 1869 sont distribués.

Le Président.

Emmanuel

23^e 9^e 1888.

Résumé de la commission. M. Marquis retenu dans une autre commission le fait savoir, le même de la loi.
Après des discussions échangées entre plusieurs membres. Je montre que l'opinion demandée par M. Marquis
à la séance précédente n'était pas justifiée, le projet de loi portant modifications de la loi de 1869 et actuellement
en discussion ne présentait aucun rapport avec le projet de loi que la commission a à examiner. La
Commission décide de passer à l'examen des articles.

Reste énuméré à donner lecture des articles suivants,

art. 1^{er}: sur les changements

art. 2: — id —

art. 3: — id —

art. 4: — id —

art. 5: — id —

art. 6 : est adopté sans changement.

art. 7 : - id -

art. 8 : - id -

art. 9 : - id -

art. 10 : est adopté avec adjonction ~~de~~ à la suite à l'étendue de nos et à la valeur.

Le Janiss, revenant sur l'article 9 fait observer qu'il ne semble pas dans l'air y avoir moyen d'empêcher

le phylloxera: 1° la submersion qui n'est applicable qu'à certains végétaux, 2° l'insecticide qui n'est pas toujours

dans le traité qui les a vu. A la suite de ces observations est la plantation de végétaux américains.

Il est dit en conséquence que cette recommandation de remarquable par les végétaux américains, et surtout celle

fait le projet de loi sur ce point.

Le Colonel Meunier dit que le projet de loi n'a pour objet que d'empêcher le phylloxera.

art. 11 - est adopté sans changement

art. 12 - - id -

art. 13 - - id -

M. le Colonel Meunier propose un art. additionnel touchant la subvention que la loi de 1878 accord

aux syndicats ordinaires. Il est entendu que le rapport aura un paragraphe à ce sujet, et que par suite

les syndicats comme à ces derniers de verser la subvention spécifiée par la loi de 1878.

4
Le Colonel Meinadier est nommé rapporteur, et sera entendu avec le Président
de propos d'intérêt additionnel, et le plan des pages ^{que nous lui en donnons} ~~de~~ rapport et les lois. 10 pour
l'inspecteur et le valais.

Le Président.

Séance du 29 Novembre 1888.

Présidence de Monsieur Meinadier
Monsieur Pauliat Secrétaire s'excuse par lettre
de ne pouvoir assister à la séance.

Monsieur Ducand membre pour la première
fois remplit la fonction de Secrétaire.

Monsieur Meinadier Président nommé
Rapporteur de projet de loi sur le
Syndicat Contre le Phylloxera, donne
lecture de son rapport.

La Commission à l'unanimité
approuve le rapport, et décide de
demander l'urgence pour faire voter ce
projet de loi.

Le Président
E. Meunier

Le Secrétaire
Ducand

